

# NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018

La Loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Une présentation brève et synthétique doit retracer les informations financières essentielles et doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune : [www.auzelles.fr](http://www.auzelles.fr)

La population de la commune est stable depuis plusieurs années. Les taux des impôts sont inchangés depuis plus de 20 ans. La commune n'est pas endettée.

Ces derniers exercices ont été marqués par la réalisation des travaux de restauration de l'église. Après les premières études réalisées en 2011, puis l'attente des différentes subventions, les travaux ont débuté en juin 2015. Ils devraient s'achever en 2018.

## **1. BUDGET PRINCIPAL**

### **A. Section de fonctionnement :**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant.

- **Dépenses :**

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2018

CHAPITRES	BP 2018
011 – Charges à caractère général	120 560.00 €
012 – Charges de Personnel	137 220.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	54 553.50 €
66 – Charges financières	100.00 €
67 – Charges exceptionnelles	520.00 €
042 – Opérations d'ordre	4 616.00 €
022 – Dépenses imprévues	2 507.11 €
023 – Virement à la section d'investissement	30 000.00 €
TOTAL	350 076.61 €

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 350 076.61 €. En baisse de 13.50 % par rapport à 2017.

Les charges à caractère général (+ 0.50 %) sont stables : Hausse du carburant, des fournitures de petit équipement, des services extérieurs (instruction des autorisations d'urbanisme par l'ADIT), diminution de la maintenance du photocopieur.

Les charges de personnel sont stables. Services techniques : 2 postes de 35 heures et 1 poste de 6 heures. Service administratif : 1 poste de 35 heures avec un agent à 90% soit 31 heures 30.

Les autres charges de gestion courante progressent de 12.04% du fait de loyers impayés admis en non valeur, de l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés, de la hausse de la subvention pour le CCAS (baisse des dons) et l'absence de voyage scolaire dans les collèges en 2018.

Les charges financières diminuent du fait de la baisse de la ligne de trésorerie.

- **Recettes :**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2018

CHAPITRES	BP 2018
70 – Produits des services	45 510.00 €
73 – Impôts et taxes	89 550.00 €
74 – Dotations et participations	167 964.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	25 000.00 €
77 – Produits exceptionnels	40.00 €
64 – Atténuation de charges	110.00 €
042 – Opérations d'ordre	0.00 €
002 – Résultat antérieur	11 902.61 €
TOTAL	350 076.61 €

Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 350 076.61€. En baisse de 13.50 % par rapport à 2017.

Cette diminution est due principalement aux coupes de bois (chapitre 70).

Le montant des impôts (chapitre 73) est stable (+ 1.38 %). Les taux sont inchangés mais la base augmente chaque année. La progression du chapitre (+9.93%) est due au versement du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales).

Les dotations de l'Etat (chapitre 74) sont stables, mais les chiffres exacts ne sont pas connus au moment du vote du budget.

Les autres produits de gestion courante sont prévus à l'identique car tous les appartements sont actuellement loués.

Les prévisions pour les produits exceptionnels et les atténuations de charges sont inchangées par rapport à 2017.

Le résultat antérieur est en diminution de 81.65 %, du fait de l'augmentation du déficit d'investissement de 2017 dû aux travaux de restauration de l'église.

## **B. Section d'investissement :**

- **Dépenses :**

Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'élèvent à 484 240.45 €.

Les principaux investissements de l'année 2018 sont les suivants :

- Restauration de l'église : 170 000 €
- Voirie (chemin de la Frissonnette) : 48 000 €
- Enfouissement des réseaux à Fayet et aux Gruns : 32 000 €
- Isolation bâtiments communaux 32 000 €
- Achat d'une débroussailleuse : 50 000 €

- **Recettes :**

Les recettes prévisionnelles d'investissement s'élèvent à 484 240.45 €.

Les principales recettes d'investissements de l'année 2018 sont les suivantes :

- Subvention restauration de l'église (Etat, conseil départemental et régional) : 160 000 €
- Subvention voirie (Etat et conseil départemental) : 42 500 €
- Subvention enfouissement réseaux et isolation bâtiments communaux : 30 000 €
- FCTVA (remboursement TVA) : 44 000 €

## **2. BUDGET ASSAINISSEMENT**

### **A. Section de fonctionnement :**

- **Dépenses :**

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 8 722.76 €. Elles sont stables (+ 2.25 % par rapport à 2017).

- **Recettes :**

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 8 722.76 €. Elles sont stables (+ 2.25 % par rapport à 2017). Le montant de la redevance est inchangé à 87 €.

Une subvention de 200 € est versée par le budget communal pour équilibrer la section de fonctionnement du budget assainissement.

### **B. Section d'investissement :**

- **Dépenses :**

Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'élèvent à 38 457.60 € : amortissements des subventions.

- **Recettes :**

Les recettes prévisionnelles d'investissement s'élèvent à 38 457.60 € : amortissement des travaux et excédent antérieur reporté.

## **3. BUDGET CCAS**

### **Section de fonctionnement :**

- **Dépenses :**

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 5 460 €. Elles sont identiques à 2017.

- **Recettes :**

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 5 460 €. Elles sont identiques à 2017.

La baisse estimée des dons a nécessité l'augmentation de la subvention versée par le budget communal (4 000 € au lieu de 3 000 €).